AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-01-17-00121 Référence de la demande : n°2020-00121-050-001

Dénomination du projet : Suivi contamination des oiseaux marins (DCSMMM) avenant 2021

Lieu des opérations : -Départements : 59,62,80,76,50,14,22,29,56,44,85,17,33,64,11,34,30,13,83,2B,2A
-Commune(s) :

Bénéficiaire : Université de la Rochelle

MOTIVATION ou CONDITIONS
Cette demande s'inscrit dans le cadre du programme de recherche qui porte sur l'étude des suivis des contaminants sur des espèces d'oiseaux marins, coordonné par le laboratoire LIENSs de l'université de La Rochelle. Le CNPN donne un avis favorable sans réserve aux modifications demandées par le LIENSs : • possibilité de collecter des spécimens morts de Goéland leucophée dans la limite de 150 par campagne, • ajouts de 36 nouveaux mandataires et de 5 organismes associés, tels que listés dans la demande d'avenant, • ajouts de nouveaux sites ou de nouvelles espèces pour les interventions, tels que listés dans la demande d'avenant. L'autorisation est accordée pour la période 2021-2024.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable [X] **Favorable sous conditions [_]** **Défavorable [_]**

Fait le : 1er avril 2021

Signature :